

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2022

LUTTER CONTRE LES PLASTIQUES DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA
SANTÉ - (N° 280)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 59

présenté par
M. Pahun

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« inclut notamment les montants prévus en matière de soutien financier ainsi qu'un volet dédié à l'accompagnement des travailleuses et travailleurs des secteurs économiques impactés par les diverses mesures d'interdiction prévues par la loi »

les mots :

« porte notamment sur les moyens budgétaires prévus en matière de soutien financier ainsi que sur les mesures envisagées pour l'accompagnement des travailleuses et des travailleurs des secteurs économiques subissant les conséquences des diverses mesures d'interdiction prévues par la législation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.